Province de Québec

Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 14 novembre 2022 à 19h00, au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Jacques Fleury, Louis Schryer et Dustin Denault.

 La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

**1. Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2. Acceptation de l’ordre du jour**

150-22/11 Proposé par Chrissy Ann Payne d’accepter l’ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté

**3. Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

**4. Approbation du procès-verbal**

151-22/11 Proposé par Jacques Fleury que le procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2022 soit adopté.

Adopté

**5. Visiteurs**

Aucun.

**6. Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne son rapport.

**7. Rapports des comités**

***Sécurité publique***

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

***Voirie & Environnement***

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

152-22/11 *Bacs de recyclage*

Proposé par Neil Maloney de procéder à la réparation de deux bacs de recyclage pour un coût approximatif de 1 400$ chacun.

Adopté

***Urbanisme & Développement***

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d’urbanisme, donne un rapport verbal.

153-22/11 *Avis final - Lot # 6 071 840*

Proposé par Neil Maloney d'émettre un dernier avis détaillé au propriétaire du lot # 6 071 840 concernant le nettoyage de la propriété, après quoi l'avocat procédera à autres recours judiciaires.

Adopté

154-22/11 *Panneaux de vitesse - Chemin Chapeau-Sheenboro*

Proposé par Dustin Denault de demander au Ministère des Transports d'installer des panneaux de vitesse digitaux permanents le long du chemin Chapeau-Sheenboro et que cette municipalité pourrait contribuer aux coûts.

Adopté

***Administration & Finance***

Le conseiller Schryer, Président du comité d’administration et de finance, donne un rapport verbal.

155-22/11 *Comité de coopération intermunicipale*

Proposé par Louis Schryer d'approuver la demande de la Municipalité de Sheenboro que cette municipalité participe à un 'Comité de coopération intermunicipale' et de nommer le maire Donald Gagnon et les conseillers Louis Schryer et Dustin Denault comme membres, et de demander l'invitation et la participation de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes au Comité.

Adopté

***Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing***

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, donne un rapport verbal.

* *Demande reçue du Complexe sportif du Haut Pontiac concernant la contribution annuelle*

o Reporté aux discussions sur le budget

**8. Questions par le public**

Aucune.

**9.** **Présentation des comptes**

156-22/11 Proposé par Louis Schryer que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté

**10. Lecture de la correspondance**

*- Bouffe Pontiac tiendra leur guignolée annuelle le 1er décembre, à l’intersection du chemin Pembroke et de la Route 148.*

**11. Varia**

*- Demande de financement des Jeunes de Cœur pour des activités*

157-22/11 Proposé par Jacques Fleury de remettre un montant de 250$ aux Jeunes de cœur de Chapeau pour leurs activités pour les aînés.

Adopté

**12. Huis-clos**

 Pas necesaire.

**13. Date de la prochaine séance**

158-22/11 Proposé par Jacques Fleury que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 5 décembre 2022.

Adopté

159-22/11 Proposé par Corey Bissonnette que la réunion extraordinaire portant sur le budget aura lieu le lundi 12 décembre 2022.

Adopté

**14. Clôture de la séance**

160-22/11 Proposé par Louis Schryer que la séance soit levée 20h00.

Adopté

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Directrice générale / greffière-trésorière Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*